

Scolariser ici : c'est le calendrier qui commande

L'admission s'ouvre et se ferme au printemps. Qui arrive en août entre par une autre porte, et il faut savoir où elle est.

1 · Les papiers à réunir d'abord

Réunissez tout avant de commencer. Presque chaque étape de ce guide s'arrête sur un seul document manquant, et repartir de zéro coûte plus cher qu'attendre un jour.

- Le livret de famille ou l'acte de naissance de chaque enfant, apostillé et traduit s'il est étranger.
- L'attestation de padrón du domicile familial : c'est elle qui compte pour la proximité, et elle est vérifiée.
- Le dossier scolaire du pays d'origine, avec les années validées, apostillé et traduit.
- Le carnet de vaccination, ou le calendrier vaccinal de votre pays, pour l'école et pour le pédiatre.
- La pièce d'identité des deux parents, et le jugement ou la convention si la garde est partagée.

2 · L'ordre des démarches

- 1 Regardez la date avant de regarder l'école. Le calendrier d'admission de la Communauté valencienne paraît chaque année et ne bouge pour personne.
- 2 Inscrivez-vous au padrón au vrai domicile dès que possible : la proximité fait l'essentiel du barème, et le padrón la prouve.
- 3 Réunissez le dossier scolaire et lancez-le maintenant : la reconnaissance des années étrangères prend plus de temps que la demande.
- 4 Déposez la demande dans le délai, avec les écoles par ordre de préférence et chaque rubrique du barème documentée.
- 5 Si vous arrivez hors délai, demandez la scolarisation tardive auprès de la commission compétente. Ce n'est pas l'admission ordinaire et le choix n'est pas le même.

3 · Les erreurs que nous voyons revenir

- Choisir l'école avant de vérifier le délai. Une année se perd sur une date, jamais sur le choix.
- S'inscrire chez un proche pour gagner des points. C'est vérifié, et une fausse déclaration fait tomber toute la demande.
- Apporter le dossier scolaire sans apostille ni traduction. Il revient, et le délai n'attend pas.
- Ne mettre qu'une école sur la demande. S'il n'y a pas de place, on vous attribue ce qui reste, pas la seconde que vous vouliez.
- Croire qu'une école privée n'a pas de calendrier. Elle a le sien, et il ferme souvent plus tôt.

4 · Où vous le vérifiez vous-même

Pages officielles, vérifiées le 22/09/2026. L'administration change ses écrans sans prévenir : si quelque chose ne colle pas, c'est la source officielle qui fait foi, pas ce guide.

- **Generalitat Valenciana, admisión de alumnado**

<https://ceice.gva.es/es/web/admision-alumnado>

- **Portal educativo de la Generalitat Valenciana**

<https://portal.edu.gva.es/>

- **Ministerio de Educación, Formación Profesional y Deportes**

<https://www.educacionyfp.gob.es/>

- **Ley 7/1985, el padrón como prueba del domicilio**

<https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1985-5392>

Si vous préférez que nous le fassions

159 € le dossier complet d'admission, dans les délais

249 € le cas hors délai, par la voie de la scolarisation tardive

Nous ne sommes ni l'école ni la Conselleria et nous n'obtenons pas de places : c'est le barème qui donne les points et nous ne le modifions pas. Nous ne choisissons pas l'école à votre place et nous ne comparons pas la qualité de deux établissements : c'est un avis, et nous ne vendons pas d'avis.

Une question ? Un message suffit

Écrivez-nous sur WhatsApp au **+34 613 13 87 84** (wa.me/34613138784) et une personne vous répond. Demander ne coûte rien et n'engage à rien.

Guide d'information, ni conseil juridique ni conseil fiscal. contact@holaowners.com · holaowners.com